

CALCUL DU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS ANNUEL RELATIF À LA REDEVANCE AU FONDS VERT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2014
(000 \$)

No	Description		
ligne			
1	<u>Écart annuel entre le revenu relatif au Fonds vert et la redevance payée</u>		
2	Volumes normalisés livrés du 1 ^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014 (Gaz Métro-9, doc. 1, p. 1, col. 5, li. 27)	5 681 696	10 ³ m ³
3	Volumes GNL livrés du 1 ^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014 (Gaz Métro-17, doc. 1, p. 1, li. 3)	25 797	
4	Volumes exemptés sur la facturation du 1 ^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014 Clients RSPÉDE (D-2013-111)	(2 347 658)	
5	Biogaz	<u>(27 063)</u>	
6		<u>3 332 772</u>	
7	Variation de l'estimation des volumes non facturés de la fin septembre 2013 et effet de facturation rétroactive	8 930	
8	Normalisation des revenus de l'exercice (Gaz Métro-9, doc. 1, p. 1, col. 5, li. 29)	<u>181 913</u>	
9	Volumes assujettis du 1 ^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014	3 523 615	10 ³ m ³
10	Taux	<u>0,00686 \$</u>	
11	Revenus relatifs au Fonds vert du 1 ^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014		<u>24 172 \$</u>
12	Coût de service du Fonds vert (voir détails li. 22 à 25)		<u>22 420 \$</u>
13	Écart entre les revenus et le coût de service du Fonds vert		(1 752) \$
14	<u>Montant additionnel porté au compte de frais reportés résultant du différentiel de la redevance au Fonds vert payée par rapport au budget</u>		
15	Redevance annuelle au Fonds vert budgétée	25 382 \$	
16	Redevance annuelle au Fonds vert payée	<u>24 178 \$</u>	
17	Écart		<u>(1 204) \$</u>
18	Total du compte de frais reportés relatif au Fonds vert		<u><u>(2 956) \$</u></u> ⁽¹⁾
19	⁽¹⁾ Tel qu'approuvé par la Régie de l'énergie dans la décision D-2014-171 (par.126), ce compte de frais reportés sera intégré dans le calcul mensuel du prix du service		
20	SPEDE dans le mois suivant la décision de la Régie pour le Rapport annuel 2014. Ce compte portera donc intérêt jusqu'à son intégration dans les tarifs futurs.		
21	Pour l'exercice 2013-2014, le coût de service se détaille comme suit :		
22	Dépense d'amortissement (R-3837-2013, B-0175, Gaz Métro-15, doc. 5, p. 2, li. 1)	(2 575) \$	
23	Facture annuelle (R-3837-2013, B-0175, Gaz Métro-15, doc. 5, p. 2, li. 2)	25 382 \$	
24	Rendement sur la base de tarification (R-3837-2013, B-0175, Gaz Métro-15, doc. 5, p. 2, li. 5)	<u>(387) \$</u>	
25			<u>22 420 \$</u>